

Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 25 Novembre 2008

Les Conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le Mardi 25 Novembre 2008 à 18h30 sous la présidence de Monsieur BLANC Thierry, Maire
Présents : Mrs Mmes BLANC BATAILLE CHORON CADIOU ROBIN DUPUIS –
RABION RULLIER PEIFFER LICOIS
Absents Mrs BATTAGLIA GROUBACH

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil municipal , la séance est ouverte

QUESTIONS DIVERSES / Le projet élaboré par le Maire de Naujean et Postiac pour la création d'une plaque commémorative des combattants morts en Afrique du Nord de 1952 à 1962 sur le canton de Branne est proposé au conseil municipal. Le coût de cette plaque de 255€ serait à partager entre les communes du canton. Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'achat par la communauté de communes d'une vitrine pour une affiche avec l'information touristique de tout le territoire, la localisation des aires de stationnement et la carte du territoire. Le verso de ce panneau d'affichage qui sera mis en place par le personnel communal reste à la disposition de la commune pour son propre affichage.

Les pompiers organisent le téléthon le 6 décembre 2008 et demandent l'accord du Maire pour l'organisation de cette manifestation comportant un rallye cycliste et une collecte de fonds sur la commune, accord qui leur sera transmis.

P L U/ Faisant suite à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme par le conseil le 15 Octobre 2008 , sur la demande du Maire le Président du Tribunal Administratif a désigné Mr Berthomet Jacques comme commissaire pour effectuer l'enquête publique de ce document d'urbanisme. Cette enquête se déroulera du 5 Janvier au 6 Février 2009. L'arrêté du Maire et un avis seront affichés , une parution dans deux journaux locaux sera faite.

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE/ A la demande du conseil, le projet revu par le maître d'œuvre, Mr Ferrou a été estimé pour un montant de 270 000€ TTC comprenant travaux, contrôles et étude de sol. Après discussion et compte tenu que ce projet ne présente plus l'urgence exprimée par les institutrices dans un premier temps, les prévisions d'effectif pour la rentrée de 2009 restant identiques, le Conseil Municipal décide :

De retenir ce projet pour le montant de cette enveloppe de 270 000€ TTC

De charger le Maire de rencontrer les services de la DDE avant de déposer le permis de construire, une petite partie de ce projet se situant dans la zone rouge du PPRI

De rencontrer le receveur municipal à une prochaine réunion du Conseil municipal pour faire un point sur les capacités de la commune à emprunter

De pouvoir déposer des dossiers de demandes d'aide financière et d'avoir des réponses avant le lancement des travaux, ces dossiers comprenant une variante pour des projets innovants en matière d'économie d'énergie susceptibles d'être pris en compte par le Conseil Régional.

LOYERS/ Le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2009 les prix du loyer de Monsieur Pouget François et les modalités de location du foyer.

ANCIENS DE LA COMMUNE/ Le repas des Anciens de la commune est fixé au 8 Mars 2009. Quand au cadeau de fin d'année d'une valeur de 10€ pour 1 personne et de 15€ pour un couple , seules les personnes de 75 ans qui peuvent avoir des difficultés pour participer au repas communal en bénéficieront.

PERSONNEL COMMUNAL/Monsieur le Maire propose à ses collègues la réévaluation du salaire de Madame Barratault qui lors de son intégration dans la fonction publique n'a pas pu comme ses collègues (loi postérieure à son embaûche) bénéficier de la reprise d'ancienneté. Pour remédier à cette différence 14 heures d'heures supplémentaires lui seront versées mensuellement.

Le conseil municipal décide d'allouer au personnel communal une prime de fin d'année sous la forme d'un bon d'achat

De 220€ pour Mme Labeylie de 170€ pour Mmes Barratault, Marceron, Puybonnieux et *da Labeylie*
90€ pour Mr Rochard.